

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 avril 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SSAS1809831A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;
Vu l'avis de la Commission de la transparence du 6 décembre 2017,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 avril 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

C. PERRUCHON

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

J. BOSREDON

*Le chef de service,
adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*

J. BOSREDON

ANNEXE

(5 extensions d'indication)

La prise en charge de la spécialité ci-dessous est étendue dans l'indication suivante :

– Traitement immunomodulateur des polyradiculoneuropathies inflammatoires démyélinisantes chroniques (PIDC).

Code CIP	Présentation
34009 576 189 6 4	CLAIRYG 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 100 ml de solution en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (bromobutyle) et d'une capsule (B/1) (laboratoires LFB- BIOMEDICAMENTS)
34009 576 190 4 6	CLAIRYG 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 200 ml de solution en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (bromobutyle) et d'une capsule (B/1) (laboratoires LFB- BIOMEDICAMENTS)
34009 576 186 7 4	CLAIRYG 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 20 ml de solution en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (bromobutyle) et d'une capsule (B/1) (laboratoires LFB- BIOMEDICAMENTS)

Code CIP	Présentation
34009 576 191 0 7	CLAIRYG 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 400 ml de solution en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (bromobutyle) et d'une capsule (B/1) (laboratoires LFB- BIOMEDICAMENTS)
34009 576 187 3 5	CLAIRYG 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 50 ml de solution en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (bromobutyle) et d'une capsule (B/1) (laboratoires LFB- BIOMEDICAMENTS)